

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2026

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2755)

Commission	
Gouvernement	

N° 155

AMENDEMENT

présenté par
Mme Allemand, Mme Rossi, M. Saulignac, Mme Pantel, Mme Capdevielle, M. Pribetich,
M. Oberti et M. Pena

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--